

Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal

Séance publique ordinaire du

JEUDI 13 OCTOBRE 2022

20 heures 30

OBJET :

13/10/2022 N° 2

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA
COMMUNE POUR LA COMMISSION
INTERCOMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES
HANDICAPEES (CIAPH)

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie selon les formes et délais prescrits par la loi ;

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 15 membres présents, à savoir :

Présents : M. Gilbert VARRENNE ; Mme Chantal PAIRE ; M. Alain BLETTERIE ; Mme Marie-Claude CHAMPROMIS ; M. Pierre Yves LASSAIGNE ; M. Bernard BESSEY ; Mme Monique GOUTILLE ; M. Gabriel POMMIER ; Mme Sylvie BAS ; M. Daniel MOUSSERIN ; Mme Isabelle MARIDET ; Mme Sabine LAURE ; M. Eric MICHALLET ; M. Franck POLLET ; Laurette COLOMBET.

Secrétaire élu pour la durée de la séance : M. Bernard BESSEY

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES (CIAPH)

A la suite de la modification des statuts de Roannais Agglomération en date du 05 avril 2022, les communes membres doivent à nouveau délibérer pour désigner les membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH), constituée, outre des représentants d'associations de personnes handicapées et d'organismes associés, d'un représentant de chaque commune.

Considérant que la commune de Saint-Romain-la-Motte est appelée à élire un représentant au sein de son Conseil municipal :

Considérant que se présente à cette candidature 1 conseiller municipal,

- M. Daniel MOUSSERIN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Elit** M. Daniel MOUSSERIN pour représenter la commune au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées de Roannais Agglomération.
- ▶ **Dit** que la présente délibération sera transmise à Roannais Agglomération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Gilbert VARRENNE




Le secrétaire de séance,
Bernard BESSEY

